Services à la population

Il s'agit des services à la population qu'a en charge la communauté pour permettre à chacun de vivre ici au quotidien.



Action en faveur de la petite enfance

gestion et animation du relais assistants maternels (RAM)

La vallée de l'Hérault compte un peu plus de 250 assistantes maternelles. Le relai assistant(e) maternel(le) ets un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents et des assistant(e)s maternel(le)s. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir des conseils et informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

Le Ram apporte aux assistant(e)s maternel(le)s un accompagnement dans leur pratique quotidienne et la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. Les ateliers éducatifs proposés par le Ram constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistant(e)s maternel(le)s.

établissements d'accueil du jeune enfant de moins de six ans

On parle d'établissements « multiaccueil » car ils permettent d'accueillir les enfants régulièrement ou occasionnellement comme une crèche ou une halte-garderie. La communauté a en charge la création, l'aménagement, l'extension, l'animation et la gestion de ces établissements.

La communauté gère actuellement cinq crèches (qui accueillent les enfants dès dix semaines) ainsi qu' un jardin d'enfants (qui accueille les enfants à partir de vingt mois) :

1. Crèche Les Pitchounets – Aniane
2. Crèche Les Calinous – Gignac
3. Crèche Le Berceau – Montarnaud

4. Jardin d'enfants Les Lutins – Montpeyroux
5. Crèche Chrysalides et papillons – Saint-André-de-Sangonis

Par ailleurs, il existe sur le territoire deux micro-crèches indépendantes : privée "Bulle de petitou" au Pouget et associative "Los Cagarauletas" à St-Pargoire.

Actions en faveur de la jeunesse

La jeunesse est une compétence municipale. Cependant, afin d'encourager les projets collectifs émergeants, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault intervient pour favoriser la coordination de l'ensemble des acteurs locaux de la jeunesse. Le but étant de fédérer les jeunes et les professionnels autour de projets communs. Elle agit donc en complémentarité des services existants.

La communauté de communes s'engage :

- animation du réseau jeunesse pour coordonner l'action des structures publiques et privés existantes et développer de nouvelles actions en faveur de la jeunesse
- organisation d'animations et événements destinés à la jeunesse : information et prévention, actions socioculturelles, sportives, mobilité, logement
- actions en direction de la jeunesse conduites dans le cadre de politiques contractuelles

Contractualisation des actions petite enfance-jeunesse

Le contrat enfance jeunesse (CEJ)

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a signé son premier contrat enfance-jeunesse avec la caisse d'allocations familiales de l'Hérault sur la période 2010-2013. Ce dernier a fait l'objet d'une évaluation qui avait pour objet de mesurer l'atteinte des objectifs et de réfléchir aux axes du prochain contrat. Le renouvellement du contrat enfance-jeunesse a ainsi été validé pour la période 2018-2021. Il a fait lui aussi l'objet d'une évaluation. Une convention de territoire globale a été signé sur la même période.

Le partenariat local d'actions jeunesse de l'Hérault (PLAJH)

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault fait partie du réseau Jeun'Hérault. Des initiatives sont proposées sous la forme d'un accompagnement jeunesse territorial (AJT). Le but est de soutenir la politique jeunesse de la collectivité.

TÉLÉCHARGER

Diagnostic CCVH - 2011 - (1.53 Mo)

Présentation du Copil_2 - (833.05 Ko)

Présentation du Copil_3 - (350.71 Ko)

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS